



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue le **mardi 21 janvier 2025 à 17h00 à la salle Aubergine**. L'avis de convocation a été fait, par la directrice générale, le 16 janvier.

Martin Bordeleau, maire
Jean-Pierre Picard, conseiller siège no 1 - absent
Emanuel Pelletier, conseiller siège no 2
Mario Baillargeon, conseiller siège no 3
Karen Mc Gurrin, conseillère siège no 4
Vacant, siège no 5
Michel Venne, conseiller siège no 6

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Martin Bordeleau, maire.
Marie-Claude Couture, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Préambule : À moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, après vérification, déclare l'assemblée ouverte.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Mandat architectes – Patinoire
4. Embauche secrétaire de gestion
5. Projet FRR – Installation d'équipement de rencontre virtuelle et de présentation
6. Période de questions
7. Levée de l'assemblée

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Baillargeon
Appuyé par madame la conseillère Karen Mc Gurrin
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 048-2025-01

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté

3. MANDAT ARCHITECTES - PATINOIRE

CONSIDÉRANT le projet PAFIRSPA pour la construction d'un toit sur la patinoire;

CONSIDÉRANT la soumission de Héту-Bellehumeur architectes inc. afin de réaliser les esquisses, les plans préliminaires, les plans et devis pour l'appel d'offres et la surveillance des travaux au coût de 90 000 \$ plus les taxes applicables;



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



- CONSIDÉRANT** que le projet doit être réalisé avant la prochaine saison hivernale;
- CONSIDÉRANT** que la Municipalité doit aller en appel d'offres publiques pour la réalisation des travaux le plus rapidement possible;
- CONSIDÉRANT** que la firme Hétu Bellehumeur architectes inc. ont débuté le projet pour déposer la demande de subvention et sont les mieux placés pour que le projet se réalise rapidement;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par madame la conseillère Karen Mc Gurrin
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Baillargeon

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Résolution numéro 049-2025-01

D'OCTROYER le mandat de services professionnelles à Hétu-Bellehumeur architectes Inc. au coût de 90 000 \$ plus les taxes applicables selon la soumission datée du 16 janvier 2025.

QUE le montant soit payé à même le règlement d'emprunt qui sera prévu à cet effet.

Adopté

4. EMBAUCHE SECRÉTAIRE DE GESTION

- CONSIDÉRANT** l'affichage de poste du poste de secrétaire de gestion;
- CONSIDÉRANT** les candidatures reçues;
- CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice générale;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par madame la conseillère Karen Mc Gurrin
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Résolution numéro 050-2025-01

D'EMBAUCHER Madame Kim Messier.

QUE le début de l'emploi est prévu le 21 janvier 2025.

QUE ses conditions soient celles de la convention collective en vigueur.

QUE la directrice générale soit autorisée à signer les documents nécessaires à son embauche.

Adopté

5. PROJET FRR – INSTALLATION D'ÉQUIPEMENT DE RENCONTRE VIRTUELLE ET DE PRÉSENTATION

- CONSIDÉRANT** le programme Fonds régions et ruralité (FRR) volet 2 de la MRC de Matawinie;



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



- CONSIDÉRANT** que le FRR vise à soutenir le développement des régions et municipalités;
- CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Côme désire équiper la salle Aubergine d'équipements pour les rencontres virtuelles et de présentation;
- CONSIDÉRANT** que la Municipalité désire présenter le projet dans le cadre du FRR volet 2, soit l'acquisition d'équipements pour la salle de conférence, rencontre virtuelle au coût de :
- Devis EST-010781 (installation) : 7 645 \$ plus les taxes applicables
 - Devis EST-010780 (équipements) : 11 705 \$ plus les taxes applicables

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Emanuel Pelletier
Appuyé par madame la conseillère Karen Mc Gurrin

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Résolution numéro 051-2025-01

- QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Côme autorise le dépôt de la demande d'aide financière dans le Programme fonds régions et ruralités (FRR) volet 2.
- QUE** le conseil demande une aide financière de 16 251 \$ qui représente 80 % du coût total estimé dans le cadre du FRR volet 2 de la MRC Matawinie.
- QUE** la Municipalité de Saint-Côme confirme son engagement pour la mise de fonds de 20 % d'un montant de 4 063 \$.
- QUE** le maire, Martin Bordeleau et la directrice générale, Marie-Claude Couture, soient autorisés à signer tous les documents en lien avec la demande et à la réalisation du projet.

Adopté

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Baillargeon
Appuyé par monsieur le conseiller Emanuel Pelletier

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Résolution numéro 052-2025-01



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



QUE la séance soit et est levée à 17h20.

Adopté

Martin Bordeleau
Maire

Marie-Claude Couture
Directrice générale et greffière-trésorière